

## MON ENFANT A-T-IL DROIT AU TRANSPORT SCOLAIRE ?

### Le transport scolaire, c'est quoi ?

Le transport scolaire est un service de cars scolaires qui véhicule les enfants entre la maison et l'école. Le transport scolaire est organisé dans les lieux où il n'y a pas de transports en commun (bus TEC ou Stib, métro ou train).

### Qui a droit au transport scolaire ?

Votre enfant peut avoir droit au transport scolaire s'il réunit 3 conditions :

- S'il habite à plus d'un kilomètre de son école.
- S'il n'a pas la possibilité de prendre les transports en commun collectifs (bus TEC ou Stib, métro ou train).
- S'il se rend à l'école la plus proche de son domicile. Il peut donc choisir librement l'école non confessionnelle ou l'école confessionnelle la plus proche de chez lui.

### Comment faire la demande ?

C'est avec la direction de l'école que vous complétez le document de demande de transport.

**Pour Bruxelles, le transport scolaire n'est organisé que pour l'enseignement spécialisé.**

### Cas particulier

On peut prendre en compte des cas particuliers (ex : des gardes alternées) et des exceptions sont possibles.

### C'est gratuit ?

En Wallonie, si votre enfant est dans l'enseignement ordinaire, vous payerez les tarifs du TEC. Le transport scolaire est gratuit si votre enfant est dans l'enseignement spécialisé.



**Vous pouvez contacter le  
transport scolaire pour la Wallonie  
au 1718 (appel gratuit)  
transportscolaire@spw.wallonie.be  
Et pour Bruxelles  
au 02 / 261 04 13**

